



## **Communiqué de presse 21 décembre 2009**

### **Braconnage : le Parc naturel régional et le G.I.C.<sup>1</sup> des Alpilles réagissent ensemble**

Dans les Bouches-du-Rhône, le 31 octobre dernier, un agent de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage découvrait un jeune Aigle de Bonelli mort au bord d'une route sur Saint-Martin de Crau, commune faisant partie du Syndicat Mixte de Gestion du P.N.R.A. Une radiographie (cf. communiqué de presse du 17 novembre 2009 – CEEP, CEN LR, DIREN LR et CORA FS) révélait la présence de plus de 30 plombs dans le corps, tirés avec une arme de chasse.

Le Parc naturel régional des Alpilles et le Groupement d'Intérêt Cynégétique des Alpilles sont associés dans un partenariat étroit pour l'élaboration du document d'objectifs (sorte de plan de gestion à grande échelle) de la Zone de Protection Spéciale (Z.P.S.) des Alpilles (site Natura 2000 - Directive "Oiseaux"). Dans ce cadre, le Parc et le G.I.C. travaillent ensemble depuis 2007 pour une gestion visant à assurer la compatibilité des activités humaines sur le territoire des Alpilles avec la préservation des populations d'oiseaux présentes dans ces milieux riches. La Z.P.S. des Alpilles a été désignée pour une trentaine d'espèces au statut de conservation défavorable, sur un peu plus de 27 000 ha.

**Ainsi, le G.I.C., regroupant l'ensemble des sociétés communales de chasse des Alpilles, tient à préciser que cet acte de braconnage sur une espèce protégée, est un acte de chasse délictueux, réalisé en violation des lois et règlements, et qui ne peut être en aucun cas approuvé par les chasseurs du territoire.**

A l'heure actuelle, 4 couples d'aigles de Bonelli (soit 15% de la population française actuelle), vivent dans les Alpilles toute l'année. Or ce rapace méditerranéen est menacé de disparition en France, où ses effectifs ont diminué de près de 40% au cours des 60 dernières années. C'est pourquoi il fait l'objet d'un Plan National d'Action (mis en place par le Ministère de l'Ecologie) et fait partie des espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, visant sa conservation à l'échelle européenne, vu son statut de conservation défavorable au niveau mondial.

L'Aigle de Bonelli est une espèce phare de la Zone de Protection Spéciale des Alpilles, bio-indicatrice de la santé et du fonctionnement des écosystèmes : en œuvrant pour la conservation de ses habitats, on œuvre pour l'ensemble de la biodiversité.

Le travail partenarial entre les chasseurs des Alpilles et le Parc naturel régional résulte du constat de changements globaux affectant les écosystèmes. C'est pourquoi Jean-Pierre Merland, Président du G.I.C. des Alpilles précise :

*"Certaines personnes se trompent si elles pensent que les rapaces sont la cause du mauvais état des populations de petit gibier. Le combat est ailleurs. Il se situe au niveau de la dégradation des*

---

<sup>1</sup> Groupement d'Intérêt Cynégétique.

*habitats, des changements des pratiques agricoles et des maladies récurrentes qui touchent les populations de certaines espèces".*

La conservation de ce type d'espèces patrimoniales est un enjeu important. C'est l'emblème de tout un patrimoine naturel commun que le parc, le G.I.C. et l'ensemble des acteurs du territoire s'attachent à préserver.

A ce propos, Régis Gatti, Président du Comité de Pilotage Natura 2000 dans les Alpilles, a tenu à conclure : *"Il est inadmissible de détruire par un acte lâche, stupide et irresponsable les trésors de cette nature sans raisons compréhensibles. Par ailleurs, il est indispensable de mener à bien cette mission de préservation de la biodiversité, incontournable sur le plan territorial et national, pour avoir la fierté et l'obligation de laisser aux générations future ce capital remarquable."*

#### **Contacts presse :**

- Monsieur Régis GATTI – Président du Comité de Pilotage Natura 2000 des Alpilles : Tél. : 06 19 80 10 40
  
- Monsieur Jean-Pierre Merland – Président du Groupement d'Intérêt Cynégétique des Alpilles :  
Tél. : 06 28 19 04 36
  
- Madame Audrey ZENASNI – Parc naturel régional des Alpilles :  
Tél. : 06 80 82 52 57  
Mail : [zps@parc-alpilles.fr](mailto:zps@parc-alpilles.fr)